



11, rue de la Gare  
21270 PONTAILLER SUR SAONE

Tél : 03.80.10.05.57 / Fax : 03.80.10.05.58  
symixompontmir@wanadoo.fr

# procédure relative à la commande et à la livraison des bacs roulants

## Année 2011

### ➤ Bon de Commande bacs roulants

Le particulier fait sa demande dans votre mairie à l'aide d'un bon de commande (voir modèle joint à utiliser).

Ce bon, accompagné d'un chèque du montant de l'achat, est établi à l'ordre de TEMACO, est envoyé de suite au Syndicat mixte qui adressera les bons de commande et les chèques aux fournisseurs, à la fin de chaque mois pour faire une commande groupée à :

TEMACO  
Parc de la Duranne  
Les Méridiens - Bâtiment C  
240 Rue Louis de Broglie - BP 40080  
13793 AIX EN PROVENCE CEDEX 3  
Tél : 04 42 97 66 00 / Fax : 04 42 97 30 57

Un double du bon de commande sera remis à l'acquéreur lors de sa commande en mairie, il le présentera au Syndicat mixte lorsqu'il viendra retirer sa commande à Pontailler sur Saône.

Dans le cas d'une demande particulière, c'est-à-dire : bacs de capacité différente n'apparaissant pas dans les tarifs transmis, il conviendra de contacter le Syndicat mixte au préalable.

### ➤ Livraison : délai, lieu et prise de possession des commandes

délai de livraison : pour les bacs roulants le délai est d'environ 3 semaines à réception du bon de commande au Syndicat Mixte (*bien le préciser aux particuliers*)

#### lieu de livraison et prise de possession des commandes :

La commande groupée sera livrée au Syndicat Mixte à Pontailler sur Saône. Celui-ci avertira les acquéreurs directement afin de définir avec eux les modalités de prise de possession de leur commande.

### ➤ Facturation :

Après la livraison des commandes, le fournisseur établira les factures au nom des particuliers et les enverra directement à leur adresse.

Fait à Pontailler sur Saône le 04 janvier 2011